



BOURSES DE COLLEGE 2024/2025

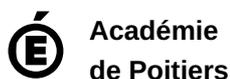
publié le 07/06/2024

Campagne du 1er septembre au 17 octobre 2024

Nouveauté à la rentrée 2024 :
Étude automatique du droit à bourse

Pour pouvoir bénéficier des bourses de collège, c'est désormais SIMPLE et RAPIDE,
il suffit de compléter le document des bourses remis dans le dossier de réinscription de votre enfant.

La bourse sera calculée automatiquement en fonction de vos données fiscales durant toute la scolarité de votre enfant. Plus besoin de remplir un dossier ou d'effectuer des démarches en ligne !



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**